



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E14231

VALABLE JUSQU'AU 27/09/2024

ÉDITÉ LE 22/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/2002

Forme juridique : SARL

Capital : 60 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANGERS 442 859 880

Siret : 442 859 880 00035

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4907822/S

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP F 096 42 E 1244000/001

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP F 096 42 E 1244000/001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : ENTREPRISE LE MENER

13 BOULEVARD DE L'EPERVIERE
ZAC DE BEUZON
49000 ECOUFLANT

Téléphone : 02 41 25 74 00

Portable :

Site Internet : www.lemener.fr

E-mail : contact@lemener.fr

Responsabilité légale :

LE MENER MICHAEL GÉRANT

Fax : 02 41 25 74 09

Effectif moyen : 24

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² (Technicité courante) Mention RGE	29/11/2023
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	29/11/2023
5312 PROB	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ² Mention RGE	18/01/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	29/11/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	29/11/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	29/11/2023
o Ventilation mécanique	18/01/2023

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ANGERS
81, RUE DES PONTS DE CE
49000 ANGERS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.